



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2024

Présents: Mme Isabelle DELPLACE – Mme Sophie AYMES– M. Yves PERRET– M. Anthony CHAMPELEY– Mme Jacqueline PIPERINI

Absents excusés: Mme Amandine MOREAU – M. Jérémy GROSBOT– Mme Marie-Christine CUTURIER (donne pouvoir à Isabelle DELPLACE)

Absents: M. Philippe MARVIE

Secrétaire de séance: Anthony CHAMPELEY

Ouverture de la séance à 19h05

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023

Comme il est d'usage en début de séance, Madame le Maire s'assure du quorum puis de la lecture du procès-verbal pour ensuite le soumettre à signature.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Délibération sur le périmètre SAGE du SR3A

Madame Jacqueline PIPERINI, déléguée SR3A, explique au conseil municipal que le périmètre SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) va changer. En effet, le projet consiste à modifier le périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain (40 communes / 602 km²) pour le faire coïncider à celui du Syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents, le SR3A (142 communes / 1700 km²). Ce projet de modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain est né d'une volonté politique forte de disposer d'une échelle de travail commune entre le SR3A et la Commission Locale de l'Eau (CLE) afin d'avoir une vision plus globale du milieu concerné et de ses problématiques environnementales et socio-économiques.

Afin d'associer les parties prenantes à la démarche, le SR3A a souhaité instaurer, préalablement à la consultation officielle, des temps d'échanges avec les services de l'État, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, le bureau de la CLE basse vallée de l'Ain ainsi que les EPCI et les élus locaux. La co-construction d'une planification de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin-versant est apparue comme un élément indispensable dans le paysage territorial local.

Validé par les élus du SR3A en comité syndical le 12 décembre 2023 et par les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la basse vallée de l'Ain le 27 novembre 2023, ce projet constitue ainsi une ambition forte pour le territoire. Pour ce faire, la consultation officielle auprès des collectivités et du comité de bassin pour le projet de modification du périmètre du SAGE de la basse vallée de l'Ain se déroule du 20 décembre 2023 au 20 avril 2024. Instruite par les services de l'État (Art. R.212-27 du Code de l'Environnement), elle vise à valider la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain par la publication d'un arrêté inter préfectoral de modification du périmètre du SAGE. Cette étape préliminaire de modification du périmètre n'est qu'un préalable à l'élaboration du futur SAGE Ain aval et affluents, que l'ensemble des acteurs sera amené à bâtir par la suite.

Madame le Maire a reçu un retour positif de la part de Monsieur Alain SICARD, président du SR3A, sur l'assiduité de Madame Jacqueline PIPERINI et en fait part à celle-ci.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain intégrant pour totalité ou pour partie le territoire communal.

Le conseil approuve à bulletin secret et à l'unanimité l'extension du périmètre SAGE du SR3A

2. Délibération sur la création de plateformes de dépôt Parcelle 10 et 11

Madame Le Maire explique au conseil municipal que pour favoriser l'entretien et la vente de bois communal, le technicien ONF de notre commune préconise la création de plateformes. Celles-ci sont subventionnables à hauteur de 2 500,00 € par plateforme. Après une visite de l'ensemble du domaine communal, les parcelles les plus



pertinentes pour une exploitation rapide afin d'amortir les coûts et même de pouvoir bénéficier de quelques recettes, les parcelles 10 et 11 sont ressorties comme prioritaires.

Les entreprises CONTION et SOCATRA ont répondu et nous ont proposé deux types de matériaux pour consolider l'accès.

Sachant que les matériaux recyclés sont triés afin d'être respectueux de la nature, il est aussi intéressant que la commune puisse continuer à s'inscrire dans une démarche éco responsable.

Deux devis ont été reçus en mairie comme suit :

Désignation	Montant devis CONTION (€ TTC)	Montant devis SOCATRA (€ TTC)
Plateforme P10 en recyclé	5 304,00 €	6 120,00 €
Plateforme P11 en recyclé	12 660,00 €	18 180,00 €
Totaux	17 964,00 €	24 300,00 €
Plateforme P10 en concassé	6 600,00 €	7 020,00 €
Plateforme P11 en concassé	15 440,00 €	21 960,00 €
Totaux	22 040,00 €	28 980,00 €

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de choisir le devis qui lui paraît le plus pertinent.

Madame le Maire explique que grâce aux plateformes les recettes de forêt seront plus importantes mais ne remplaceront en aucun cas les dotations.

Le conseil décide à bulletin secret et à l'unanimité, de choisir l'entreprise Contion et, toujours à bulletin secret et à l'unanimité, de faire les plateformes en matériaux recyclés.

3. Délibération sur le terrain multisport suite à l'annulation du devis COMAT & VALCO

Rappel : 7 juillet 2023 (délibération 2023/33) un devis de COMAT & VALCO pour que le terrain de tennis devienne un terrain multisport pour un montant de 9 933,00€ TTC.

L'installation ne prévoyait pas le respect des normes de sécurité, de longues discussions ont eu lieu et, suite à cela, le devis a donc été annulé d'un commun accord.

L'entreprise Terres de Loisirs, établie dans le Rhône, a fait les recherches de solutions pour pouvoir réaliser une installation personnalisée à notre commune et répondant aux normes de sécurité.

La pose des matériels et l'installation aux normes de sécurité, comprise est possible pour un montant de 25 353,60 € TTC.

- Il faudra ajouter les coûts de réalisation d'une plateforme complémentaire pour fixation Frontons, la dépose et évacuation de la clôture H4m grillagée et le rebouchage des trous et toutes finitions après la dépose de la clôture existante
- Fabrication 100 % française, les Frais de livraisons et déplacements sont compris dans l'offre
- La sous-préfecture nous a confirmé qu'une demande de subvention peut être déposée auprès de l'agence du sport et de la DETR, pour aider la commune à réaliser cet investissement en 2024.

Afin de pouvoir monter le dossier de subvention, Madame le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur le nouveau coût de ce dossier, en acceptant ou non le devis et de s'il est accepté lui donner délégation pour établir les demandes de subventions.

Le conseil valide, à bulletin secret par 5 voix pour et 1 contre, le devis de l'entreprise Terres de loisirs et donne pouvoir à Madame le Maire de signer tous dossiers afférents à cette affaire.



QUESTIONS DIVERSES- INFORMATIONS

1) Location T3

Madame Sophie AYMES annonce que le T3 est loué depuis le 1^{er} février 2024. Il a été mis une annonce sur le bon coin et plusieurs demandes de candidats sont parvenues ; S'en est suivi des visites de l'appartement avec apport du dossier. Il a fallu choisir une personne qui remplissait les critères avec l'étude des dossiers.

2) Information sur le suivi des dossiers en cours

Madame le Maire déclare au conseil qu'elle a reçu l'entreprise ENEDIS qui lui a parlé de l'implantation de différents systèmes de chauffage écologiques (comme l'énergie solaire par exemple). Compte tenu du peu de bâtiment, l'entreprise n'a pas donné suite.

L'entreprise SENTENAC est venue pour vérifier le chauffage de l'église et voir si la commune peut à nouveau mettre en route le chauffage. En tenant compte que l'entreprise nous a alertée sur la dangerosité de la chaudière qui part en lambeaux de l'intérieur et peut produire des gaz nocifs pour la santé des habitants, la chaudière ne pourra plus être mise en route. Un document avec photos a été envoyé par l'entreprise.

Il a été demandé que la paroisse change la chaudière à leur frais. Madame le Maire explique qu'une loi de 1905, toujours en vigueur, fait que la commune est propriétaire du patrimoine mais que l'exploitation est à la charge de la paroisse du fait de la séparation du clergé et de l'Etat et donc le dossier est trop complexe et nécessite une réflexion approfondie et sur le long terme (temps que le conseil ne possède malheureusement pas).

3) Présentation activités 2024 Bien Vivre Au Village

Monsieur Yves PERRET aborde les activités des vacances d'hiver 2024. En effet, la première journée était la matinée jeux le 20 février 2024, qui a réuni plusieurs enfants avec un bénévole de l'association du cocon. Quant à l'atelier MAO (Musique Assistée par Ordinateur) qui avait lieu le 21 février a été annulé et tous les parents des participants ont été prévenus.

Madame le Maire annonce qu'une deuxième association de chasse a vu le jour et que le bail de chasse est échu. Compte tenu de la complexité du dossier, Madame le Maire se renseigne sur les modalités afin que la chasse ait toujours lieu mais sécurise la commune en termes de responsabilité.

4) Finalisation archivage

Madame le Maire explique que le classement et l'archivage des dossiers de la mairie par le Centre de Gestion a eu lieu et s'est terminé le mois dernier. Des devis pour la destruction conformément à la loi vont être demandés une fois que la liste des documents qui vont être détruits sera validée par les archives départementales. Lors de cette intervention, il a été constaté des manquements dans les archives et les archives dites « à risque » seront restituées aux archives départementales pour favoriser leur conservation.

De plus, l'état civil a été relié et devrait être livré sous peu.

5) Questions et informations diverses

- Un point des projets 2024 a été présenté.
- Les dépenses validées depuis la dernière réunion ont été présentées.
- Une idée de mettre un reli Air pour mettre les vêtements est évoquée.
- Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.
- Une réunion BUCOPA a eu lieu est fait constat d'un manque de 6 000 logements dans le département et la création de 2 EPR permettra la venue de 8 000 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire,
Isabelle DELPLACE